



UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS POMPIERS DE GIRONDE

-
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT-
SYMPHORIEN



18 EME TOURNOI DÉPARTEMENTAL DE PÉTANQUE

Samedi 25 Mai au
Boulodrome d'Hostens



INSCRIPTION TOURNOI DEPARTEMENTAL DE PETANQUE SAPEURS-POMPIERS 2024

À retourner avant le 10/05/2024

**⚠ TOUTE INSCRIPTION NON ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT TOTAL
NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

Centre ou Service :

Nom du responsable de l'équipe :

E-mail: Téléphone :

ENGAGEMENT

	NOM	PRÉNOM	GPT/CIS/SERVICE
1 ^{er} Joueur(se)			
2 ^{ème} Joueur(se)			
3 ^{ème} Joueur(se)			

- Une équipe peut être mixte et provenir de plusieurs CIS / services
- Chaque équipe prendra l'appellation du CIS ou service du premier joueur
- 4 équipes max par CIS/service (sauf si le tournoi n'est pas complet)
- 1 feuille par équipe (pensez à faire une photocopie)
- **Engagement: 25 € par équipe (chèque obligatoire dès l'inscription)**
- En fonction du nombre d'équipes engagées (supérieur à 32), le règlement peut être amené à changer

Il s'agit d'un tournoi officiel qualificatif pour le championnat de France à SAINT-LO (50), du 6 au 8 Septembre 2024.

REPAS DU MIDI

(obligatoire pour les joueur(se)s)

Nombre de repas joueurs : 3 x 20 € = 60 €

Nombre de repas accompagnants :x 20 € = €

Frais d'engagement par équipe : 1 x 25 € = 25 €

MONTANT TOTAL PAR EQUIPE : €

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de :
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Symphorien
INSCRIPTION PÉTANQUE 2024
2 chemin de la passerelle
33113 SAINT-SYMPHORIEN

Renseignement au 06.77.63.49.20 ou au 07.69.31.60.68

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- A partir de 07h30 :... Accueil des équipes
- 08h45 : Début du championnat départemental
- 12h00 : Pause repas
- 13h30 : Reprise tournoi A, B et C
- Vers 17h : Remise des récompenses à l'issue du tournoi

RESTAURATION SUR SITE

- Casse-croûte le matin : Sandwichs saucisses / ventrèches à régler sur place
- Buvette (toute la journée) : Sodas, vin, bière, café, eau
- Repas du midi :
 - Entrée : Assiette campagnarde
 - Plat : Jambon farcie à la broche et Pommes de Terres Grenaille
 - Fromage
 - Tarte aux pommes
 - 1 Verre de vin offert

Les repas accompagnants doivent être commandés en même temps que ceux des joueurs.

ACCÈS AU BOULODROME

Le boulodrome se situe au niveau de la Route de Mont de Marsan avant la sortie d'Hostens, à côté des ateliers municipaux. L'accès ne se fait pas par le garage automobile mais par la route juste après (indiqué par un panneau).

Stationnement : une zone sera délimitée et indiquée par des panneaux et rubalises.

REGLEMENT

- Article 1: Ce championnat départemental est réservé aux adhérents de l'Union Départementale, qui doivent également être adhérents à l'Union Régionale des SP Aquitaine-Limousin et à la Fédération Nationale des SP de France (sapeurs-pompiers et personnel administratif et technique du SDIS, actifs ou anciens et jeunes sapeurs-pompiers (couverture assurance hors service). Un contrôle sera effectué une semaine avant l'épreuve. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE D'ADHESION.
- Article 2 : Le jour du Championnat, les joueurs devront présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il leur sera remis un badge pour la compétition. Si ce n'est pas le cas, ils ne participeront pas à la compétition afin d'éviter tout engagement frauduleux. Seules les pièces suivantes seront acceptées : Carte Nationale d'identité, Permis de Conduire, Passeport, Licence FFSE (Fédération Française du Sport d'entreprise) ou carte de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.
- Article 3 : Le championnat départemental se déroule par poule de quatre. Les deux premières équipes de trois joueurs poursuivent le concours.
- Article 4 : Les perdants de la poule du championnat départemental sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours. Celui-ci se dispute par élimination directe.
- Article 5 : Un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux concours. Il se déroule par élimination directe. Toutes les parties se joueront en 13 points.
- Article 6 : Les parties et les graphiques sont placés sous contrôle de représentants de la F.F.P.J.P. Le tirage au sort sera effectué une semaine avant le championnat. Dans la mesure du possible, l'organisateur évitera aux équipes d'un même centre de se rencontrer lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.
- Article 7 : Les horaires définis devront être respectés sous peine de pénalités. De 5 à 15 mn de retard : - 2 points. Plus de 20 mn de retard : partie perdue.
- Article 8 : Le prix d'engagement est de 25 € par triplète.
- Article 9 : Les challenges sont remis en jeu tous les ans et acquis au bout de trois ans.
- Article 10 : Les équipes mixtes hommes et femmes issues de centres ou de services différents sont acceptées. L'équipe portera le nom du centre ou service et représentera donc son centre ou service.
- Article 11 : Ce championnat départemental sera qualificatif pour le championnat national. Les 8 premières équipes du concours principal (concours A), les 4 premières du concours consolante (concours B) et les 2 premières du concours complémentaire (concours C), soit 14 équipes au total, seront qualifiées pour participer au championnat national. L'équipe qualifiée devra présenter au National au moins 2 joueurs du concours départemental avec la possibilité de choisir le 3ème partenaire. Dans le cas contraire, l'équipe ne sera pas retenue et le bureau départemental de la section pétanque retiendra dans l'ordre la 9ème équipe du concours A ou la 5ème du concours B ou la 3ème du concours C et ainsi de suite.
- Article 12 : Droit à l'image. Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.